

#### 4.099 Reconnaissance de la diversité des concepts et valeurs de la nature

CONSCIENT que la nature est un concept fondamental pour l'UICN ;

SACHANT qu'au titre de la mission de l'Union, la conservation de la nature doit être comprise comme une action ancrée dans la vision que les différentes cultures vivantes ont de la nature ;

NOTANT que la notion de nature transmise dans les langues officielles de l'UICN n'est apparue en Europe qu'au 17<sup>e</sup> siècle, après que la révolution scientifique eût progressivement réduit la portée d'origine du concept latin de « *natura* » à sa dimension ou sa composante matérielle ;

SACHANT qu'un grand nombre de langues n'ont pas d'équivalent exact du concept de « nature » utilisé par l'UICN et qu'en revanche, le ou les termes qu'elles utilisent englobent les êtres humains, l'agrobiodiversité et des domaines non matériels, qui sont perçus comme vivants et souvent, comme un aspect plus important de la nature que leurs contreparties matérielles ;

SACHANT EN OUTRE que la distinction cartésienne entre le matériel et le spirituel n'existe pas dans la plupart des cultures où l'on considère que les réalités spirituelles imprègnent toute chose et que l'homme, la nature et l'univers tout entier partagent les mêmes dimensions matérielles et spirituelles ;

NOTANT que bon nombre de concepts utilisés en lieu et place de « nature » sont plus globaux et peuvent être traduits approximativement par des expressions telles que « Mère », « Mère Terre », « Mère qui rend toutes choses possibles », « Communauté de tous les êtres », « Source de tout ce qui existe », « Auto-régénération », « Ange » ou « Esprit » ;

NOTANT EN OUTRE que dans les grandes religions et philosophies de l'humanité, on trouve d'autres concepts liés à la nature, tels que « Création », « Samsara », « Prakriti » ou « Shan-shui » ;

RECONNAISSANT qu'une diversité extraordinaire de valeurs de conservation se dégagent de ces différents concepts de nature, allant des valeurs intrinsèques liées à des espèces, des sites et des paysages sacrés, aux valeurs fonctionnelles et de subsistance ;

RECONNAISSANT AUSSI que le Groupe de spécialistes de l'éthique de la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN traite actuellement cette question ;

PRÉOCCUPÉ par les effets qu'a déjà dans certaines régions du monde la notion de conservation de la nature qui prédomine actuellement, en contribuant à affaiblir le soutien potentiel à la conservation de la nature des sociétés qui ont des visions du monde différentes ;

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE par l'impossibilité d'assurer une traduction fidèle de nombreux documents de l'UICN dans certaines des langues les plus répandues qui ne possèdent pas d'équivalent pour le concept de nature tel qu'il est utilisé par l'UICN ; et

CONSCIENT que le respect de la riche diversité culturelle véhiculée par différents concepts de nature et des valeurs connexes est un droit des communautés ou des sociétés concernées ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4<sup>e</sup> Session propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* :**

1. DEMANDE à la Directrice générale de contribuer à faire comprendre que la conservation de la nature est une action humaine, ancrée dans des cultures et des visions du monde diversifiées et en mouvement.
2. PRIE la Directrice générale et les Commissions d'oeuvrer de concert avec les membres de l'UICN afin :
  - a) de trouver des moyens d'intégrer d'autres conceptions des relations humaines avec le monde naturel afin de multiplier les efforts interculturels en faveur de la conservation de la nature ;

- b) de préparer des orientations pertinentes afin que la diversité existante des concepts et des valeurs de la nature, ainsi que de la conservation de la nature, soient pleinement reconnue, le cas échéant ; et
- c) de promouvoir et d'appuyer les actions de conservation de la nature intégrant les pratiques et les traditions enracinées dans la culture et incarnant les valeurs culturelles de la diversité des peuples de la Planète.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion.